

M

Madame veuve PERRIN, ses enfants et petits-enfants, Monsieur et Madame MOUCHEREL ont l'honneur de vous faire part de la perte douloureuse qu'ils viennent de faire en la personne de **Monsieur François PERRIN**, leur époux, père, beau-père, frère et beau-frère, décédé aujourd'hui, 23 juin, à l'âge de 58 ans.

Ils vous prient d'assister à ses funérailles qui auront lieu demain samedi, 24 du courant.

Le convoi partira du domicile du défunt, rue Juiverie, 8, à onze heures et demie, pour se rendre à l'église de Saint-Paul.

Priez pour lui,



Lyon, le 23 juin 1854.

Notice. Quelques mois avant le décès du défunt, son épouse vint me prier de lui faire une visite afin de le décider à tester en son faveur. Je me rendis auprès du malade et après une circonvolution j'abordai la question délicate il me fallut y renoncer au premier abord et y revenir plusieurs fois. Enfin j'ai fini par lui faire convenir que non seulement un testament

ne faisait pas recourir, mais prolonger l'existence
par la satisfaction que les honnêtes gens éprouvent chaque fois
qu'ils accomplissent un devoir. Le testament d'un mari
en faveur de sa femme est une dette à payer, de même
que celui d'une épouse envers son mari, c'est donc une
bonne action et comme toute bonne action donne le
calme de l'âme, le calme physique s'en suit, le système
nerveux si irritable en l'état de maladie a donc grand besoin
d'une paix complète et cet état de paix ne peut pas exister
avec une conscience qui se reproche une dette à payer.

Cel fut en substance les arguments qui prévalurent
sur l'esprit de maladie qui toujours recevait son testament
après parfait rétablissement. Il fallait donc lui démontrer
que sans l'accomplissement de nos premiers devoirs nous
ne pourrions pas jouir de celui indispensable à une maladie
pour arriver à guérison parfaite.

quelque jours après notre séparation, M^{re} Darnès notaire
fut appelé auprès d'une malade pour prendre acte de sa
dernière volonté.

Cherrieux



1712 pour 1811

Evén. le 25 Juin 1852

[Faint, illegible handwriting, likely bleed-through from the reverse side of the page.]

Madame veuve DECRET, ses enfants et petits-enfants, Monsieur et Madame
MORIN ont l'honneur de vous faire part de la perte douloureuse qu'ils viennent
de faire en la personne de Monsieur FRANÇOIS FERDIN, leur époux, père,
beau-père, frère et beau-frère, décédé aujourd'hui, 23 juin, à l'âge de 58 ans.

Ils vous prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu dans le jour
du décès.

Le convoi partira du domicile de Monsieur FERDIN, rue Juvénat, 5, à onze heures et
demi, pour se rendre à l'église Saint-Paul.



Pressé pour lui.



Quelques jours avant le décès de
Monsieur FERDIN, son épouse m'a prié de
faire une visite afin de le voir et
lui dire ses adieux. Je me rendis
auprès de lui et après une
conversation j'ai vu la quantité de
doux moments qu'il m'a offerts
et je reviens pleins de sa bonté
pour les jours suivants.

Monsieur
Monsieur Charrier
Monsieur
place St Laurent No 12

